

96-07-2020 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{ER} ET 9 JUIN 2020

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 1^{er} et 9 juin 2020.

Accepté _____ Maire

97-07-2020 : ADOPTION DES FACTURES ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés et que les transferts budgétaires soient effectués

FACTURES MUNICIPALITÉ		
Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
9285-9578 (Mario Turcotte)	Nivelage rang 3-4-5-7	1 379.70 \$
9385-3117 Qc inc (Matières résiduelles)	Collectes mensuelles	1 806.45 \$
Bell Mobilité	Cellulaire juin	48.25 \$
CarQuest	Disque, boulon, goujon	27.68 \$
Centre du Camion JL	Western et GMC 4x4	310.72 \$
Chambre de commerce	Adhésion 2020-2021	161.72 \$
Coop Purdel	Terrassement	217.89 \$
Éditions FD	Mise à jour annuelle officiers municipaux	81.59 \$
Fonds d'information	Mutation mai	10.00 \$
Garage Carol Potvin	Camionnette	369.04 \$
Garage Coop	Tondeuse, camionnette	219.69 \$
Groupe Yves Gagnon	Pont Rang 8	305.38 \$
Habitations d'Alberville	10% contribution	328.80 \$
Hydro-Québec	Éclairage	206.67 \$
Laboratoire BSL	Analyse eaux usées	50.59 \$
Librairie d'Amqui	Copies politique familiale, papier, fournitures	370.93 \$
Lynda St-Onge	Ménage du 4 juillet 2020	45.00 \$
Mallette	Attestation Recyc-Québec 2019	287.44 \$
MRC	Téléphonie, eaux usées, TECQ 2019-2023, Appel d'offre matières résiduelles, 5è Rg Nord RIRL et AIRRL	19 181.53 \$
Pépinière Paramé	Fleurs, fumier, terreau	297.48 \$
Remises provinciales et fédérales	juin-20	1 788.16 \$
Services Kopilab	Copies mensuelles	65.06 \$
Visa	Bulletin et politique familiale	53.38 \$
Yvon Desrosiers	Coupe-herbe	356.42 \$
TOTAL		27 969.57 \$

Ainsi que les transferts budgétaires suivants

DE	MONTANT	À	MONTANT
02 11000 429 Assurance	1\$	02 13000 142 Salaire adjointe administrative	1\$
02 11000 494 Association	42\$	02 13000 142 Salaire adjointe administrative	42\$
02 11000 951 01 Quote-Part Maire	0.16\$	02 11000 951 Quote-Part MRC Législation	0.16\$
02 11000 951 03 Quote-Part MRC Centre administratif	0.08\$	02 11000 951 Quote-Part MRC Législation	0.08\$
02 13000 413 Comptabilité et vérification	10\$	02 13000 142 Salaire adjointe administrative	10\$
02 13000 423 Assurance responsabilité civile	1\$	02 13000 142 Salaire adjointe administrative	1\$
02 13000 670 Fourniture de bureau	403\$	02 13000 142 Salaire adjointe administrative	403\$
02 13000 951 01 Quote-part MRC Info route	0.02\$	02 13000 951 Quote-part MRC Gestion Financière	0.02\$
02 15000 951 01 Quote-part MRC Géomatique	0.06\$	02 15000 951 Quote-part MRC Évaluation	0.06\$
02 15000 951 03 Quote-part Inventaire du milieu	1\$	02 13000 142 Salaire adjointe administrative	1\$
02 33000 455 Immatriculation	250\$	02 33000 526 Entretien machinerie-équipement	250\$
02 33000 525 Entretien véhicule	3500\$	02 33000 526 Entretien machinerie-équipement	3500\$
02 33000 640 Pièces et accessoires	200\$	02 33000 526 Entretien machinerie-équipement	200\$
02 414 00 521 Entretien égout	2260\$	02 13000 142 Salaire adjointe administrative	2260\$
02 45100 453 Matières déchets domestiques Service génie	267\$	02 13000 310 Déplacement du personnel	267\$
02 45120 951 Quote-part déchets	903\$	02 13000 142 Salaire adjointe administrative	903\$
02 45200 453 Matières recyclables Service génie	304\$	02 13000 310 Déplacement du personnel	304\$
02 45220 951 Quote-part Matières recyclables	48\$	02 13000 310 Déplacement du personnel	48\$
02 45230 453 Matières organiques Service génie	170\$	02 52000 970 Contribution OMH	170\$
02 45235 951 Quote-part Matières organiques	236\$	02 13000 310 Déplacement du personnel	236\$
02 460000 951 Quote-part Cours d'eau	0.20\$	02 62000 951 01 Quote-part CLD	0.20\$

02 59000 675 Matériel défibrillateur	384\$	02 33000 526 Entretien machinerie- équipement	384\$
02 61000 951 02 Quote-part aménagement	0.18\$	02 69010 951 04 Quote-part soutien aux organismes	0.18\$
02 70120 522 Entretien Centre communautaire	411\$	02 701 90 959 Journée municipale	411\$
02 70120 522 Entretien Centre communautaire	4390\$	02 33000 526 Entretien machinerie- équipement	4390\$
02 70120 526 Entretien équipement CCR	42\$	02 701 90 959 Journée municipale	42\$
02 70120 640 Pièces et accessoires CCR	23\$	02 69010 951 04 Quote-part soutien aux organismes	23\$
02 70120 660 Article de nettoyage CCR	50\$	02 701 90 959 Journée municipale	50\$
02 70120 643 Outillage CCR	326\$	02 701 90 959 Journée municipale	326\$
02 70130 522 Entretien patinoire	47\$	02 701 90 959 Journée municipale	47\$
02 70140 951 Quote-part Piscine	77\$	02 69010 951 04 Quote-part soutien aux organismes	77\$
02 70160 951 Quote-part Val d'Irène	0.40\$	02 69010 951 04 Quote-part soutien aux organismes	0.40\$
02 70230 459 Bibliothèque Contrat Symphony	6\$	02 701 90 959 Journée municipale	6\$
02 70230 494 Bibliothèque Cotisation BNCP	53\$	02 701 90 959 Journée municipale	53\$
23 07130 723 Terrains	5000\$	02 33000 526 Entretien machinerie- équipement	5000\$

Je soussigné, certifie que nous avons en mains, les sommes nécessaires pour acquitter ces comptes. En fois, je donne le présent certificat.

Accepté _____ Maire

98-07-2020 : DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La secrétaire dépose au conseil municipal la correspondance du mois.

Accepté _____ Maire

99-07-2020 : DONS

Aucune demande de don.

Accepté _____ Maire

100-07-2020: DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN À DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a fourni, à la demande de la Municipalité d'Albertville, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours;

Année	Nom chemin	Longueur à compenser	Ressource transportée	Nombre de camions chargés/AN
2020/2021	Chemin Matalik	9.18 Km	Bois	2677

Par conséquent, il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement que la municipalité d'Albertville demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné (s) et ce, sur une longueur totale de 9.18 km.

Accepté par _____ maire

101-07-2020 : APPEL D'OFFRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DES RANGS 6 NORD, 7 SUD ET 8 NORD

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement de lancer un appel d'offres sur invitation auprès de 3 fournisseurs soit Les Entreprises L. Michaud & fils inc., Transport JMF Lapierre & fils et Excavation R. Rioux & fils enr. pour effectuer des travaux de rechargement de gravier dans les rangs 6 Nord, 7 Sud et 8 Nord.

Accepté par _____ maire

102-07-2020: RECONDUCTION POUR LE PAIEMENT DES COMPTES INCOMRESSIBLES

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'autoriser la directrice-générale à effectuer les paiements des comptes incompressibles selon leur date d'échéance, et ce, tout au long de l'année.

Les principaux comptes incompressibles sont les suivants :

- Mallette, Comptable
- Hydro-Québec
- Telus
- Salaires des employés et des élus
- Quote-part de la M.R.C.
- Retenues à la source provinciale et fédérale
- CSST

Accepté par _____ maire

103-07-2020: PLAN D'ACTION CONCERNANT LA BERCE SPHONDYLE

CONSIDÉRANT que la Municipalité à quelques colonies de berce, soit au cimetière, au Rang 4, au Rang 5 et sur la rue St-Raphaël Nord;

CONSIDÉRANT que l'Organisme du bassin Versant possède les compétences pour nous aider à éradiquer la berce;

Par conséquent, Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement de travailler conjointement avec l'OBV afin de :

1. Travailler ensemble un plan d'action et un calendrier d'exécution à être présenté lors d'une rencontre de travail.
2. Que l'OBV supervise les travaux avec les employés municipaux concernant les sections au cimetière et dans le rang 4.
3. Mettre en œuvre le plan d'action.

Accepté par _____ maire

104-07-2020: ACQUISITION D'UNE PARCELLE DU LOT 5246868 POUR MUNICIPALITÉ NOURRICIÈRE

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Alberville désire faire l'acquisition d'une parcelle du lot 5246868 appartenant à M. Steve Lefrançois pour le comité Municipalité Nourricière;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est entendu avec M. Steve Lefrançois d'acheter le terrain d'environ 3828.02 m2 au montant de 5000\$

En conséquence, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement d'autoriser Mélissa Hébert, directrice-générale, à faire les démarches d'arpentage et notariale ainsi que d'autoriser Martin Landry, maire, à effectuer la signature du contrat d'achat chez Gestion Notariale.

Accepté par _____ maire

105-07-2020: NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LA DEMANDE DE TITRE DE PROPRIÉTÉ DU LOT 5246757

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Alberville a fait l'achat du lot 5246757 lors de la vente pour taxe le 13 juin 2019.

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble pouvait exercer son droit de retrait dans l'année suivant cette vente;

CONSIDÉRANT que ce délai est maintenant expiré et que pouvons demander notre titre de propriété.

En conséquence, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement d'officialiser notre titre de propriété et de mandater Martin Landry, maire, pour la signature des documents chez Gestion Notariale.

Accepté _____ Maire

106-07-2020: NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LA DEMANDE DE TITRE DE PROPRIÉTÉ DU LOT 5247525

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Alberville a fait l'achat du lot 5247525 lors de la vente pour taxe le 13 juin 2019.

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble pouvait exercer son droit de retrait dans l'année suivant cette vente;

CONSIDÉRANT que ce délai est maintenant expiré et que pouvons demander notre titre de propriété.

En conséquence, il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'officialiser notre titre de propriété et de mandater Martin Landry, maire, pour la signature des documents chez Gestion Notariale.

Accepté _____ Maire

107-07-2020: ENTENTE SUR LE PARTAGE DES REDEVANCES DES GRAVIÈRES ET SABLÈRES

ATTENDU QU'en juin 2010, la MRC de La Matapédia signait une entente avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) confiant la gestion de l'exploitation du gravier et du sable sur les terres du domaine de l'État.

ATTENDU QUE par cette entente, le gouvernement a donc confié à la MRC la prise en charge des pouvoirs, dont la perception des loyers et des redevances.

ATTENDU QUE selon les articles 78.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) obligent toute municipalité locale, dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière, à se constituer un fond pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques.

ATTENDU QUE selon l'article 78.13 de la LCM, une municipalité locale qui a compétence en matière de voirie et par les voies publiques de laquelle transitent ou sont susceptibles de transiter, à partir d'une carrière ou d'une sablière située sur le territoire d'une autre municipalité, des substances à l'égard desquelles un droit est payable peut demander à cette dernière de conclure une entente sur l'attribution des sommes perçues pour approvisionner le fond d'entretien.

ATTENDU QU'une municipalité peut s'adresser à la Commission Municipale du Québec dans le cas où une entente ne peut être conclut entre les entités municipales concernées.

ATTENDU QUE du gravier et du sable transitent par la Municipalité d'Alberville à partir des TNO, via le Rang 8 Sud, la route Matalik et la rue Principale.

En conséquence, il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement de demander à la MRC de La Matapédia de conclure une entente de partage de ses redevances pour le gravier et le sable qui transitent présentement et durant les années à venir.

Accepté _____ Maire

108-07-2020: ENTENTE SUR LE PARTAGE DES REDEVANCES DES GRAVIÈRES ET SABLÈRES

ATTENDU QUE selon les articles 78.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) obligent toute municipalité locale, dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière, à se constituer un fond pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques.

ATTENDU QUE selon l'article 78.13 de la LCM, une municipalité locale qui a compétence en matière de voirie et par les voies publiques de laquelle transitent ou sont susceptibles de transiter, à partir d'une carrière ou d'une sablière située sur le territoire d'une autre municipalité, des substances à l'égard desquelles un droit est payable peut demander à cette dernière de conclure une entente sur l'attribution des sommes perçues pour approvisionner le fond d'entretien.

ATTENDU QU'une municipalité peut s'adresser à la Commission municipale du Québec dans le cas où une entente ne peut être conclue entre les entités municipales concernées.

ATTENDU QUE du gravier, du sable et de la pierre transitent par la Municipalité d'Alberville à partir de la gravière, exploitée par JMF Lapierre et située sur le territoire de la municipalité de St-Léon-le-Grand, via le Rang 8 Sud, la route Matalik et la rue Principale.

En conséquence, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement de demander une rencontre avec la Municipalité de St-Léon-le-Grand afin de conclure une entente de partage de ses redevances pour le sable, le gravier et la pierre qui transitent présentement et durant les années à venir.

Accepté _____ Maire

109-07-2020 : INSPECTEURS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un départ dans les derniers mois aux niveaux des inspecteurs municipaux.

CONSIDÉRANT QUE des retards dans l'avancement des différentes demandes et suivis d'infractions se sont accumulées à la suite du départ de l'employé.

CONSIDÉRANT QUE ce n'est pas la première fois que nous vivons cette situation.

CONSIDÉRANT QUE les inspecteurs en place ont beaucoup de travail.

CONSIDÉRANT QUE les inspecteurs municipaux ne sont pas en mesure de répondre adéquatement aux demandes des municipalités puisque les besoins sont grandissants.

En conséquence, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement de demander à la MRC d'évaluer la possibilité d'engager du personnel supplémentaire pour répondre aux demandes croissantes.

Accepté _____ Maire

110-07-2020: AGENTS LOCAUX ET TERRITORIAUX

CONSIDÉRANT que nous observons une grande charge de travail des agents locaux et territoriaux.

CONSIDÉRANT QU'une moyenne d'un agent pour six (6) municipalités nous semblent insuffisants.

CONSIDÉRANT QUE les besoins seront grandissant dans les années à venir, notamment par les efforts de vitalisation à faire par les municipalités.

CONSIDÉRANT QUE la baisse du nombre de bénévoles nous amènera à changer nos façons de faire.

En conséquence, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement de demander à la MRC de la Matapédia et à son service de développement de revoir la forme actuelle de fonctionnement, les tâches des agents ainsi que le nombre agents.

Accepté _____ Maire

111-07-2020: NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement de reconduire M. Roger Durette au siège #3 à titre de conseiller municipal et Mme Yolande Bélanger au siège #4 à titre de membre résident-propriétaire et ce pour une période de deux ans au conseil du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Accepté _____ Maire

112-07-2020: AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

Accepté _____ Maire

113-07-2020: PÉRIODE DE QUESTION

1. M. Alain Blanchette se questionnait de la faisabilité d'élargir le fossé vis-à-vis sa maison pour qu'il puisse l'entretenir convenablement. Nous vérifierons avec l'entrepreneur.
2. M. Alain Blanchette demandait si l'entrepreneur pourrait faire du remplissage sur son terrain. Une demande de permis doit être fait et il doit vérifier avec l'entrepreneur.

3. M. Alain Blanchette se questionnait s'il était obligatoire d'avoir un ponceau pour évacuer l'eau.
4. M. Yves Thériault se questionnait de l'utilité de faire l'achat d'une parcelle de terrain de M. Steeve Lefrançois. Le projet avec le Comité de Municipalité Nourricière lui a été expliqué.

114-07-2020 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement de lever la séance à 20 h 52.

Martin Landry
Maire

Mélissa Hébert
Directrice-générale/secrétaire-
trésorière